

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.l.

Françoise Roche
Secrétaire Générale

Convergence

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753

FR41@wanadoo.fr / snca.nat@free.fr

www.snca-nat.com

COMMUNIQUE

ROLAND EST EN DANGER DE MORT...

Roland VEUILLET, CPE au lycée Dhuoda de NÎMES, a refusé le 16 janvier 2003 que des Maîtres au pair remplacent des Maîtres d'Internat (MI) en grève.

Lui-même gréviste, a assuré son service jusqu'à la réouverture de l'externat le lendemain matin.

Les Maîtres au pair sont de grands élèves de terminale qui en échange d'un hébergement gratuit au lycée aident à encadrer leurs plus jeunes condisciples internes. « Aident à encadrer », cela signifie :

1. qu'ils ne sont pas salariés,
2. qu'ils n'assument aucune responsabilité civile,
3. qu'ils s'acquittent de leur tâche sous la responsabilité des MI qu'ils ne peuvent en aucun cas remplacer.

En refusant que les Maîtres au pair assurent hors de la présence des MI la surveillance de nuit des internes, Roland VEUILLET a appliqué la LOI.

Son chef d'établissement qui avait des comptes personnels à régler avec Roland VEUILLET, au mépris des textes réglementaires et du droit syndical garantissant le droit de grève, a fait traduire son CPE devant le Conseil de discipline. Le Recteur et le Secrétaire Général du Rectorat ont organisé ce Conseil de discipline de telle sorte qu'ils ont amalgamé au dossier présenté – **refus de faire assurer par des Maîtres au pair le travail des MI grévistes** – des faits antérieurs qui étaient à l'origine de la hargne du chef d'établissement contre Roland VEUILLET.

Il est très regrettable que certains commissaires paritaires (donc des syndicalistes) n'aient pas été suffisamment attentifs à départager dans le dossier les faits immédiatement reprochés à Roland VEUILLET de ceux antérieurs qui y étaient introduits alors même, qu'en leur temps (et depuis), ces faits n'eussent fait l'objet d'aucune sanction.

Toujours est-il que Roland VEUILLET a été puni : **il a été déplacé d'office de son académie de Montpellier dans celle de Lyon.**

Et il y est toujours !

Saisis de l'affaire, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique en 2005, puis la Cour d'Appel de Lyon en 2006, ont conclu l'une et l'autre que **Roland VEUILLET n'avait commis aucune faute**. Le Ministre de l'Éducation n'en a cure, et sa haute administration pas davantage.

En 2004, Roland VEUILLET, après avoir couru plusieurs marathons pour attirer l'attention de l'opinion publique sur l'injustice dont il était la victime, a entamé une grève de la faim qu'il a interrompue quand le Médiateur de l'Éducation Nationale est intervenu à la demande du Ministère. Ce médiateur a « médiaté » à charge ... ce qui en dit long sur la Haute Fonction Publique, plus attachée aux intérêts des princes qu'à ceux de l'ÉTAT et de la REPUBLIQUE.

Depuis Noël 2006, Roland VEUILLET a repris sa grève de la faim.

Samedi 10 février il a été hospitalisé : cela signifie que sa santé est très délabrée, car il n'est pas possible d'imaginer un seul instant que cette hospitalisation soit le résultat d'une manœuvre de basse police.

Il est de toute façon en danger de mort ... **POUR UNE FAUTE QU'IL N'A PAS COMMISE !**

Paris, le 11 février 2007

Françoise Roche
Secrétaire Générale